

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice et procureur général et du ministre délégué aux Affaires autochtones :

QUE les ententes portant sur la poursuite des infractions au Code de la sécurité routière par les communautés autochtones de Listuguj et de Uashat-Malioctenam, dont les textes seront substantiellement conformes à ceux joints à la recommandation ministérielle du présent décret, soient approuvées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36936

Gouvernement du Québec

Décret 1115-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la recherche, de la science et de la technologie qui se tiendra à Québec, les 20 et 21 septembre 2001

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QUE les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la recherche, de la science et de la technologie tiendront une rencontre à Québec, les 20 et 21 septembre 2001 ;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la recherche, de la science et de la technologie qui se tiendra à Québec les 20 et 21 septembre 2001 ;

QUE celle-ci soit dirigée par la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie et le ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie et en outre, qu'elle soit composée de :

— Monsieur Camille Limoges
Sous-ministre
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

— Madame Nicole Bastien
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances

— Monsieur Roch Brisson
Conseiller politique
Cabinet de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances

— Monsieur Laurent Emond
Directeur des communications
Ministère des Finances

— Monsieur Claude Beauchamp
Attaché de presse
Cabinet du ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie

— Monsieur Luc Castonguay
Conseiller
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

— Monsieur Clément Bourque
Conseiller
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36937

Gouvernement du Québec

Décret 1116-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2001 à La Ronge (Saskatchewan)

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du développement du Nord se tiendra à La Ronge, en Saskatchewan, du 26 au 28 septembre 2001 ;

ATTENDU QUE cette conférence portera essentiellement sur les initiatives respectives des gouvernements en matière de développement des régions nordiques ;

ATTENDU QUE cette conférence constitue une occasion pour le Québec de faire valoir ses initiatives récentes, soit la Politique de développement du Nord-du-Québec et la Stratégie de développement économique des régions ressources, en particulier le volet Nord-du-Québec ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce, du ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec ainsi que du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le député d'Ungava et adjoint parlementaire du premier ministre, M. Michel Létourneau, dirige la délégation québécoise ;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le député d'Ungava et adjoint parlementaire du premier ministre, de :

— monsieur Christian Dubois, sous-ministre adjoint, secrétariat aux affaires autochtones ;

— madame Geneviève Masse, attachée politique, cabinet du ministre délégué aux Affaires autochtones ;

— madame Manon Cyr, conseillère, ministère des Régions, Nord-du-Québec ;

— monsieur Mario Plamondon, conseiller, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36938

Gouvernement du Québec

Décret 1118-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront à St. John's, Terre-Neuve, les 24, 25 et 26 septembre 2001

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QU'une conférence provinciale-territoriale et une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé se tiendront à St. Johns, Terre-Neuve, les 24, 25 et 26 septembre 2001 ;

ATTENDU QUE l'objet de ces rencontres intéresse le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu, de ce fait, pour lui, d'y être représenté ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Rémy Trudel, dirige la délégation québécoise aux Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront à St. John's, Terre-Neuve, les 24, 25 et 26 septembre 2001 ;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux, de :

— madame Guylaine Chabot, directrice adjointe du cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux ;

— madame Renée-Claude Boivin, attachée de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux ;

— monsieur Pierre-Paul Veilleux, directeur général des Affaires ministérielles et extraministérielles, ministère de la Santé et des Services sociaux ;